



**Avec votre CCI,
investissez pour votre territoire en 2012**

TAXE D'APPRENTISSAGE 2012 (ASSISE SUR LES SALAIRES 2011)

**Versement de votre taxe d'apprentissage
avant le 29 février 2012 minuit**

Comme 13 000 entreprises des Pays de la Loire en 2011, nous vous invitons à utiliser notre service de collecte de la taxe d'apprentissage.

En effet, **confier la taxe d'apprentissage à votre CCI** vous offre trois bénéfices principaux :

- 1 – **Efficacité et simplicité** : une seule déclaration, une seule attestation de règlement et une assistance technique permanente de vos conseillers CCI,
- 2 – **Respect de vos choix d'affectation** et information par nos soins aux écoles bénéficiaires des sommes que vous leur avez attribuées,
- 3 – **Garantie d'une répartition des fonds non affectés de votre taxe** au profit des formations les mieux adaptées au développement des entreprises de votre région.

Nous avons fait le choix d'investir sur les hommes et leurs qualifications (chaque année 30 000 apprentis sont formés en Pays de la Loire et des milliers de jeunes sont engagés dans des cursus de formation les menant à tous les niveaux).

A travers ce service, vous **participez concrètement au développement de nos entreprises et de notre territoire**, grâce à une répartition optimisée de cette taxe.

Une réforme progressive de la taxe d'apprentissage a été annoncée en mars 2011 dans le cadre du plan gouvernemental de mobilisation pour l'emploi. [Accès aux informations](#)

Connectez-vous au site de votre CCI pour effectuer votre déclaration en ligne.

Pour répondre à vos questions pratiques, votre conseiller «taxe apprentissage» est à votre disposition :

CCI de Nantes et Saint-Nazaire www.NantesStnazaire.cci.fr
Tél : 02 40 44 60 22

CCI de Maine-et-Loire www.maineetloire.cci.fr
Tél : 02 41 20 49 45

CCI de la Mayenne www.mayenne.cci.fr
Tél : 02 43 49 50 00

CCI du Mans et de la Sarthe www.lemans.sarthe.cci.fr
Tél : 02 43 21 00 51

CCI de la Vendée www.vendee.cci.fr
Tél : 02 51 45 32 33

**Pour bien compléter votre bordereau
[consultez ou téléchargez la notice explicative](#) (ex. CCI 44)**